

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 23/02/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Monsieur Lionel MEYER, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Versement d'une aide financière exceptionnelle de 3 000 € à la Croix Rouge suite aux deux tremblements de terre en Turquie et en Syrie

N° DCM_019_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction Générale des Services
Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER

Après les violents séismes qui ont touché le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie, faisant plus de 40 000 morts et des milliers de blessés, la solidarité internationale s'organise.

Au-delà de ce soutien international, les collectivités locales peuvent également agir à leur échelle.

De nombreuses familles, des personnes âgées, des enfants se retrouvent à la rue totalement démunis et nécessitent d'être soutenus et pris en charge.

Dans les semaines et les mois qui viennent, le soutien et la solidarité au niveau mondial vont être essentiels pour fournir une aide humanitaire à l'échelle de cette tragédie.

Tout d'abord, il est important de saluer le courage et l'engagement des secouristes venus des pays du monde entier et en particulier ceux partis de France afin de prêter main forte aux forces de secours déjà présentes sur place.

Le Conseil Municipal de la Ville de Sélestat adresse ses plus sincères condoléances à la Turquie et à la Syrie endeuillées par cet épouvantable et dramatique évènement.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à l'effort international pour répondre aux besoins humanitaires considérables dans ces deux pays par l'octroi d'une aide financière exceptionnelle d'un montant de 3 000 €.

La Croix Rouge française ayant lancé un appel aux dons et étant déjà fortement mobilisée sur le terrain, il est proposé de verser cette aide financière exceptionnelle à cette association humanitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU** *le code général des collectivités territoriales.*
- TÉMOIGNE** de son soutien au peuple turc et au peuple syrien.
- S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget principal 2023 sous le chapitre 67 « charges exceptionnelles » imputation interne 6748-52009.
- APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à la Croix Rouge française.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce versement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Geneviève MULLER-STEIN